

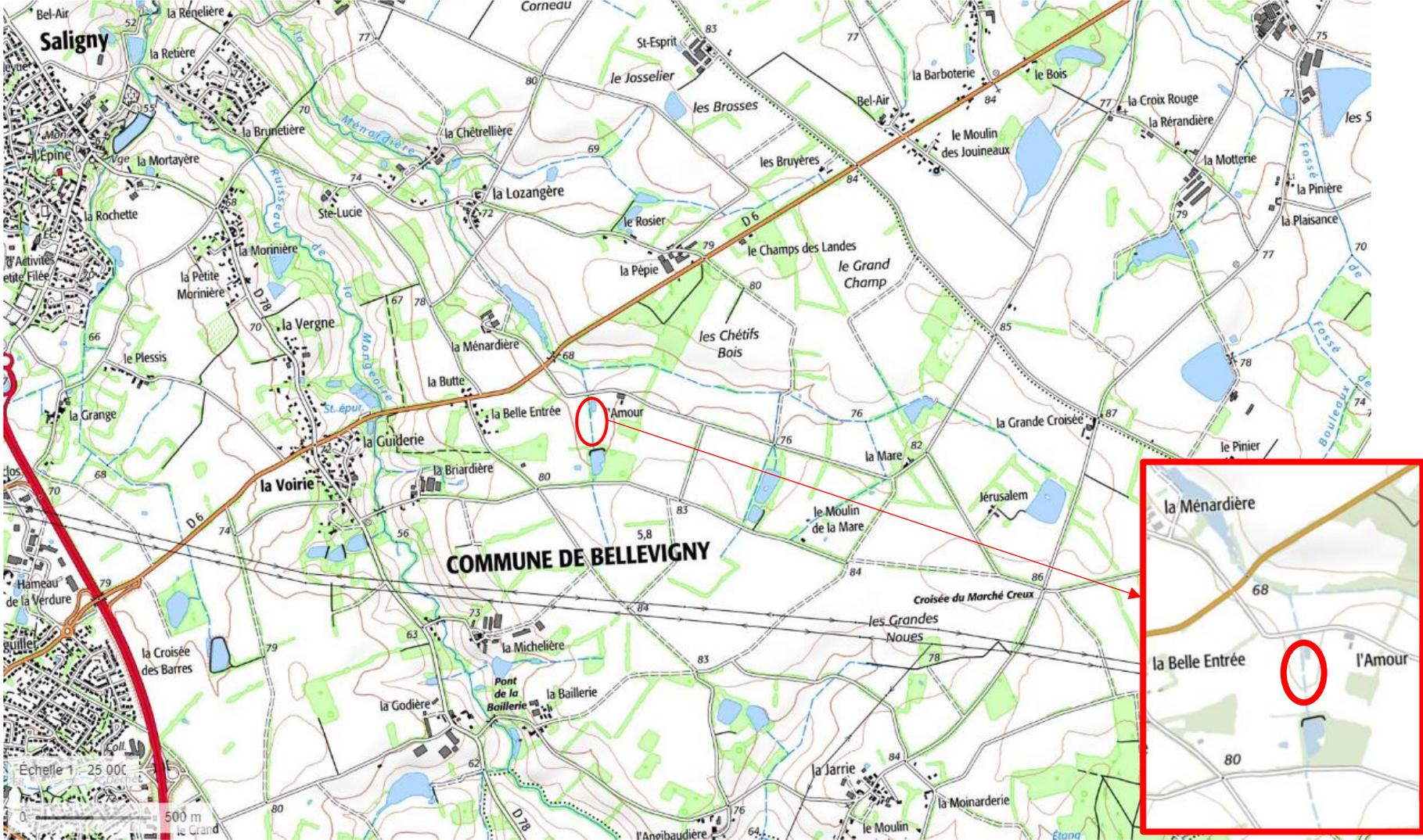
ANNEXE AU CAS PAR CAS

AUDUREAU JULIEN

La Ménardière

85170 BELLEVIGNY

2 – Plan de situation au 1 /25 000 :



3 – photographies de la zone d'implantation (2020):



4 – plan du projet :

Pompe de relevage

Canalisations du relevage

Future retenue

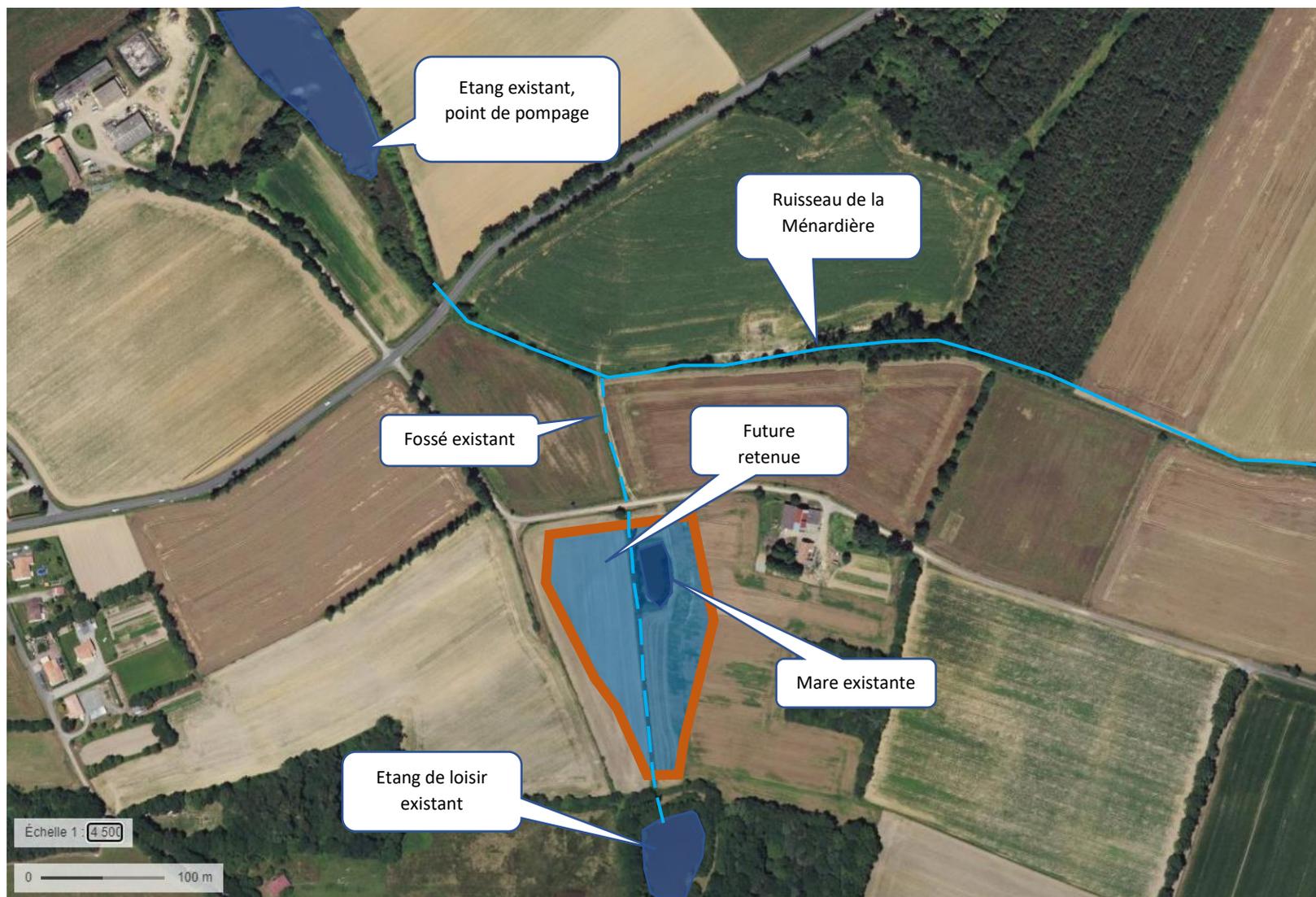
Batardeau permettant le remplissage de la retenue en période autorisée

Ecoulements gravitaires, fossé déconnecté de la future retenue

Etang de loisir existant



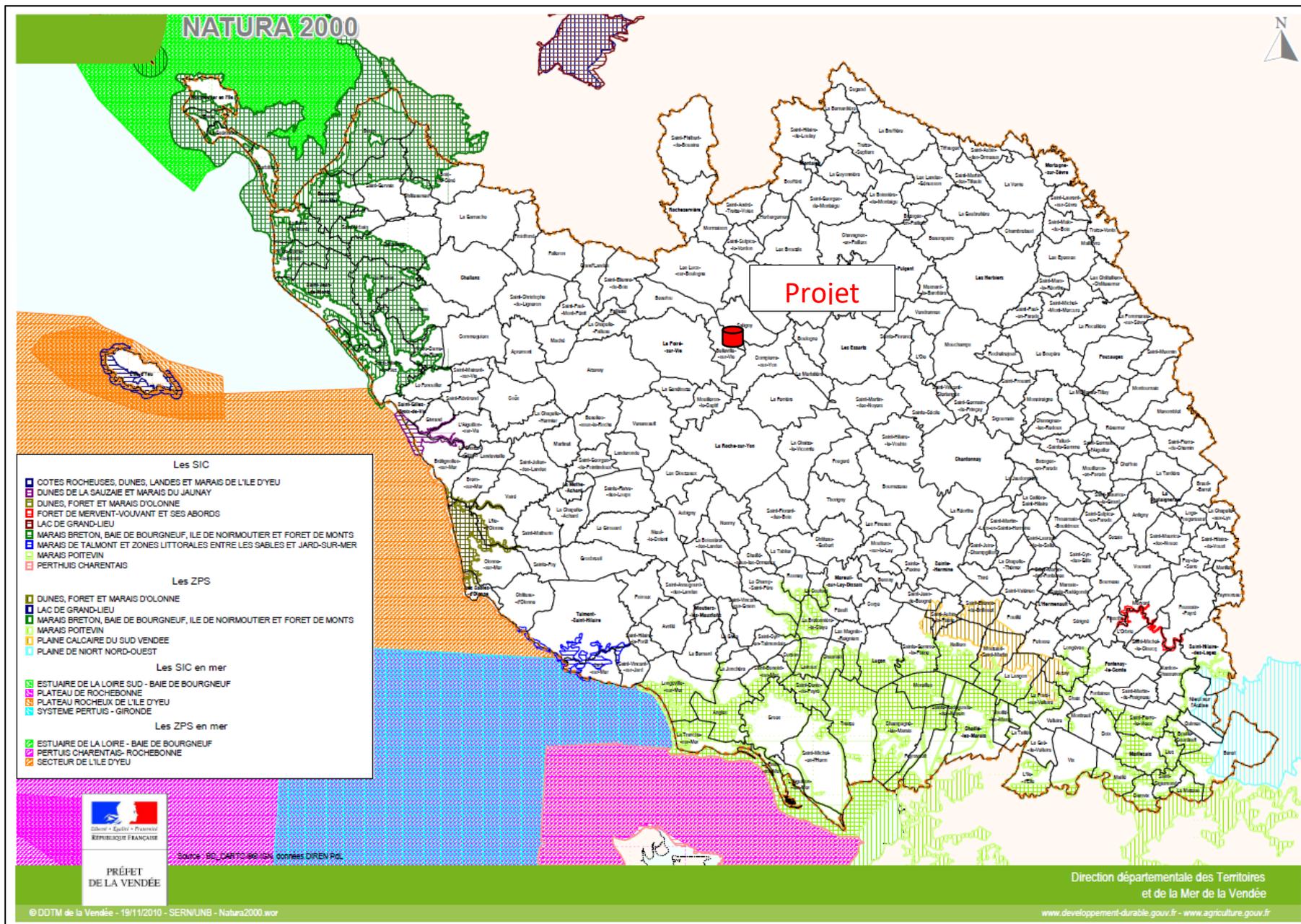
5.1 - plan des abords du projet : hydrographie (photographie aérienne 08/07/2016) :



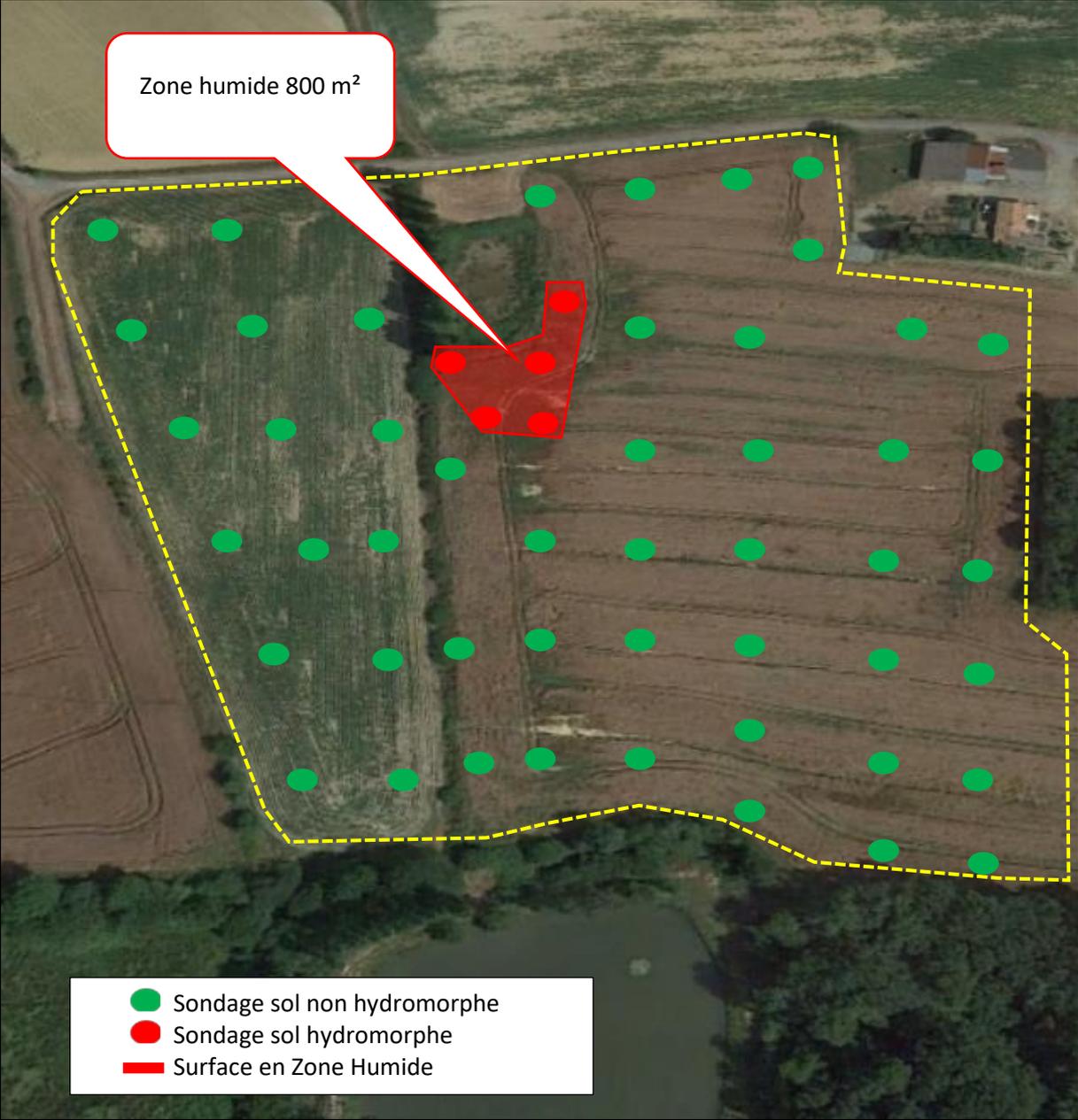
5.2 - plan des abords du projet : constructions et terrains avoisinants (photographie aérienne 08/07/2016)



6 – Natura 2000 :



7 – carte des sondages :



8 – alternatives projet :

Les mesures d'évitement et alternatives :

L'évaluation des enjeux environnementaux a été établie dès la phase amont du projet avec un diagnostic terrain.

Pour le triptyque Eviter Réduire Compenser, la recherche d'alternative a été faite en étudiant différents sites d'implantation.



Les alternatives au projet n'ont pas été retenues, du fait de la présence de zones humides relativement fonctionnelles, ainsi que de la présence très probable de sources, notamment sur le site de la Mortayère.

La faisabilité technique est ainsi compromise, avec la présence d'arrivées d'eau et la nécessité de colmater ces entrées afin de déconnecter la retenue du milieu naturel, évitant ainsi les interactions avec le sous-sol.

Le site de l'Amour semble présenter le moins d'enjeux environnementaux.

L'impact de la zone humide, aux vues de son emplacement sur la parcelle est inévitable.

La réduction est tout autant impossible, la zone humide étant quasiment au centre du futur ouvrage.

La compensation sera donc faite sur une superficie au moins égale à la surface impactée.

Le projet nécessitera la suppression de 217 ml de haie constituée de ronces et de saules à très faible intérêt écologique. Une compensation par des plantations de linéaire de haie se fera sur un linéaire supérieur à 217 ml. Le détail de cette compensation sera explicité dans le dossier de déclaration

La mare présente sur l'implantation de la future retenue montre aujourd'hui peu de fonctionnalités. Son intérêt écologique reste donc très faible. Une végétation de Saule Marsault et de roncier s'est développée sur la berge de cette mare. C'est éléments de végétation seront supprimés pour l'implantation du projet mais compensés par la plantation de linéaire de haie.